

S.

539

LA GAZETTE DE LYON

LYON, le 2^e 7^{bre}

1881

Union Nationale

PARAISANT TOUS LES JOURS,

Rue de l'Archevêché, 2.

—o—o—o—
DIRECTION.
—o—o—o—

Monsieur

P.C

permettez-moi de vous dire que vous êtes
bien impatient et bien injuste

vous êtes impatient car comment c'est
peuvenement possible pour moi, que j'ai eu l'honneur
de vous voir; j'ai des affaires personnelles
et vous auriez dû penser qu'elles m'auraient
empêché de m'occuper du travail dont
je vous avais parlé.

vous êtes injuste, car la Gazette
n'a jamais refusé d'insérer les articles qui
lui ont été envoyés sur la seule raison que
quand ces articles ont paru au public
ils ont été rédigés et rédigés de façon à ce qu'ils
soient utiles. j'aime à croire que vous n'avez
pas réfléchi avant de m'écrire
votre lettre du 1^{er} 7^{bre}, je ne vous pas la
qualifier.

Vous savez, Monsieur, que le comité
de la Gazette qui n'a à cœur que de faire
le bien, de faire, avant tout, conserver sa
liberté d'actions et son indépendance,
il ne cédera ni à des plaintes injustes,



ni à des menaces, peut être les ouvrières que
l'on trompe avec affectation, par les
intentions de la gégotte, finissant-elles par
l'écornement qu'on les prend pour des dupes,
et qui après tout se trouveront toujours
dans le comité de secours et de salubres
sujets.

Agreez, Monsieur, mes salutations
assurées.

Votre dévoué serviteur

E. Fine Desprez



Copie de la lettre
de M^{rs} Ombre sine Dangouan
à
Cherrier, p. 200.

Lyon, le 27^{me} 1881.

Monsieur

Permettez moi de vous dire que vous êtes
bien impatient et bien injuste.

Vous êtes impatient car c'est seulement
samedi soir, que j'ai eu l'honneur de vous voir;
j'ai des affaires personnelles et vous auriez dû
penser qu'elles m'auraient empêché de
m'occuper du travail dont je vous avais parlé.

Vous êtes injuste, car la gazette n'a
jamais refusé d'insérer les articles qui lui
ont été envoyés ~~par la poste~~ sur la classe
ouvrière, ~~parce~~ que ces articles ont
paru au comité bien rédigés et dignes de
figurer dans ses colonnes. J'ai aimé à
croire que vous n'avez pas après réflexion
avant de m'écrire votre lettre de ce 1^{er} 7^{me} 11
je ne veux pas la qualifier.



1780

Vous sçavez, Monsieur que le comté
 de la gazette qui n'a à cœur que de faire
 le bien, désire avant tout, conserver sa
 liberté d'action et son indépendance, il ne
 cédera ni à des plaintes injustes, ni à des
 menaces. Peut être la ouïe que l'on
 troupe avec affectation sur les intentions de
 la gazette finiront ils peut reconnaître
 qu'on les prend pour des dupes, et qu'après
 tout ils trouveront toujours dans le
 comté de vrais et de solides amis.

Agardez, Monsieur, mes salutations
 empressées

Notre dévoué serviteur

Signé E. Pire Desgranges,

Pour copie conforme

Charnier

L'adresse extérieure, Monsieur Charnier,
 grand homme place St Laurent,
 Lyon.

The first of these is the
 liberty of the press, which
 is the right of every man
 to publish his opinions
 without being liable to
 punishment for the same.
 This is a right which
 is essential to the
 liberty of the subject, and
 which is the foundation
 of all other liberties.
 It is a right which
 is not to be taken away
 from any man, and
 which is the basis of
 all our rights and
 liberties.

ue
ce
les,
/

ous

Charrice & Compagnie
Nouvieu

Merce et Laurent

Lyon